

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL**

du 23 FEVRIER 2026

NOMBRE DE MEMBRES	
en exercice	présents à la réunion
17	12

L'an deux mille vingt-six, **le 23 février à 18H30**, le Conseil Municipal de la commune de FINHAN, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **REY Christiane, Maire**

Présents : PEYRANNE Christelle, LOFERNE Pascal, JUBIN Sébastien, GUTIERREZ Marie-José, DUBEROS Alain, SOUREIL Francis, LABORIE Caroline, PUVIS Augustin, BERGER Aurélie, BADUEL Françoise, QUILLET Lionel

Excusés : SABATIER Nicolas pouvoir à LABORIE Caroline, FILHES Benjamin pouvoir à DUBEROS Alain, COSTES Anthéa pouvoir à REY Christiane, LE THOMAS Christine pouvoir à PEYRANNE Christelle, MARTY Vanessa pouvoir à PUVIS Augustin

Absents :

Date de convocation :
16/02/2026

Secrétaire de Séance :
LOFERNE Pascal

Madame le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal, le procès-verbal de la séance du 26 janvier 2026.

Celui-ci est approuvé à la majorité, 1 abstention, 1 contre.

Délibération N°2026_02D01 – CHOIX D'UNE ENTREPRISE POUR L'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS

Madame le Maire rappelle que le contrat d'entretien des espaces verts est arrivé à échéance et qu'il est nécessaire de confier l'entretien des espaces verts à un prestataire extérieur afin d'assurer la maintenance régulière des surfaces végétalisées.

Dans ce cadre, trois entreprises ont été contactées.

- Entreprise LES JARDINS D'ALIZEE
- Entreprise PROVENCE PAYSAGES
- Entreprise VSN SERVICES

Les trois entreprises ont transmis un devis.

- Entreprise LES JARDINS D'ALIZEE pour un montant de 59 018.10 € HT
- Entreprise PROVENCE PAYSAGES pour un montant de 39 930.00 € HT
- Entreprise VSN SERVICES pour un montant de 86 253.00 € HT

Après étude comparative des devis, il ressort de cette analyse que l'offre de l'entreprise PROVENCE PAYSAGES est la plus avantageuse.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, **à la majorité**

- **Décide** de retenir l'entreprise PROVENCE PAYSAGES pour l'entretien des espaces verts,
- **Autorise** Madame le Maire à signer le contrat correspondant,
- **Précise** que la dépense, d'un montant de 39 930.00 € HT, sera imputée au budget

Pour : 12

Contre : 5

Abstention : 0

Monsieur LOFERNE explique que paradoxalement, l'entreprise la moins chère est l'entreprise qui est déjà intervenue sur la commune et qui réalise du bon travail. Madame le maire, précise que le cœur du village reste à la charge des agents techniques, actuellement un seul en service.

Délibération N°2026_02D02 – CONVENTION POUR L'ENTRETIEN DES APPAREILS DE DEFENSE CONTRE L'INCENDIE

Par délibération n° 2016_0928D58 en date du 28 septembre 2016, la commune de Finhan a confié à la SAUR, l'entretien des appareils de lutte contre l'incendie raccordés au réseau de distribution d'eau potable. Cette convention a pris fin le 31 décembre 2025.

Vu le contrat d'affermage signé avec la SAUR pour l'exploitation de son service de distribution publique d'eau potable.

Considérant qu'il convient pour l'assister, de renouveler l'entretien des appareils de lutte contre l'incendie raccordés sur le réseau de distribution d'eau potable.

La présente convention a pour objet de fixer les conditions techniques et financières dans lesquelles la SAUR apporte son assistance pour l'entretien courant par poteau.

- Poteau incendie / Bouche incendie : 73.00 € HT/appareil

Après lecture des différents articles du document et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **à la majorité** accepte les termes de cette convention et autorise le Maire à signer le document.

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 1

Monsieur JUBIN informe l'assemblée qu'il serait nécessaire de changer un poteau incendie hors service, rue des Rosiers, et demande si cela rentre dans le contrat. La convention dont il est question prend en charge l'entretien et non le remplacement des appareils incendie.

Questions diverses :

Point travaux par Monsieur LOFERNE Pascal :

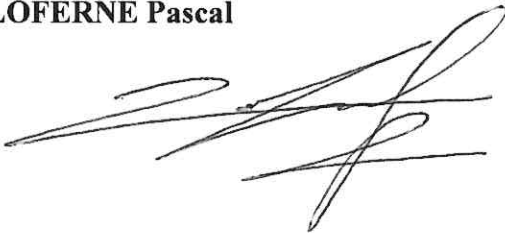
- Suite au projet de démolition de la maison rue du Four, la commune reste en attente de deux devis supplémentaires.
- Intempéries des dernières semaines :
 - L'urgence au niveau des voiries communales a été parée en déposant de l'enrobé à froid sur les trous les plus importants. Toutefois, les sols étant trempés cela ne sera certainement pas résistant sur le long terme, il sera envisagé de renouveler l'opération dès que les sols seront secs.
 - Au niveau de la rue des Paysots, voirie intercommunale, la Communauté de Communes Grand Sud a été très réactive pour boucher les trous.
 - Il a été constaté des détériorations importantes chemin de la Gare, l'entreprise qui a fait les travaux doit intervenir pour y remédier.
 - Madame le maire fait un point sur les opérations mise en œuvre par la commune - La population concernée directement par le risque inondation a été informée par trois fois des risques de débordement ceci afin qu'elle puisse prendre les dispositions nécessaires à la sûreté des biens et la sécurité des personnes. Madame le maire remercie les membres de la réserve communale qui ont participé au tronçonnage et déblaiement des arbres.
 - Une déclaration CAT NAT a été déposée sur la plateforme.
- La salle des fêtes a été cambriolée, une planche à découper, de l'alcool et des victuailles ont été dérobées. Encadrement et porte fracturés. Il serait envisagé d'installer une 2^{ème} porte au niveau du SAS, des devis pourraient être demandés.
- Plusieurs incivilités ont été constatées sur une semaine, une information « Alerte vols » a été publiée sur la plateforme Intramuros, il convient de souligner que les zones non éclairées ne sont pas les plus ciblées, des vols ont été constatés sur la place de la mairie ou l'éclairage persiste toute la nuit

- Au niveau de l'école : La vis d'alimentation en granulés de la chaufferie est à l'arrêt. La chaufferie de secours alimentée au fioul fonctionne actuellement, la température sera diminuée pour raison économique tout en gardant un minimum de 13 à 14° pendant les vacances, ceci afin de conserver tous les documents scolaires et administratifs. Après renseignement pris auprès du CLAE et de la cantine pour limiter une gêne, une intervention est prévue vendredi 27 février.

Madame le maire demande aux élus qui ne se représentent pas de bien vouloir récupérer leurs documents, vider les bureaux et restituer les différentes clefs en leur possession.

Fin de séance à 19h00

Le secrétaire de séance
LOFERNE Pascal

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Pascal Loferne', written in a cursive style.